



compte-rendu CSE 20/12/23

Information sur le Programme Accueil et Relations Usagers

A l'occasion de l'arrivée de France Travail, la Direction déroule un plan d'action visant à « réduire les irritants à l'accueil ». Un déploiement, à la main des agences, est prévu au 1^{er} semestre 2024. **FO** souligne son étonnement au regard de ce projet qui tombe « comme un cheveu sur la soupe » quand notre cœur métier réside, depuis toujours, dans l'acte d'accueil du demandeur d'emploi. Si **FO** considère que tendre à améliorer les conditions d'accueil soit une bonne chose, pour autant, cela ne peut reposer sur une simple question de « posture » des agents. D'ailleurs, l'analyse des agressions à l'accueil, qu'elles soient verbales et / ou physiques, relèvent bien davantage de problèmes liés au durcissement de la réglementation d'indemnisation et aux contrôles de plus en plus coercitifs. Pour **FO**, l'arrivée de France Travail risque d'aggraver fortement les tensions à l'accueil, déjà en forte recrudescence, les agents allant devoir conditionner le reversement du RSA à la reprise d'une activité non rémunérée de 15H à 20H par semaine. **FO** revendique, d'urgence, comme première mesure de protection des agents, **le retour à l'anonymat**. Par ailleurs, **FO** dénonce un effectif d'agents indemnisation nettement insuffisant. **FO** rappelle qu'elle s'est opposée à sa diminution programmée au travers de l'accord GPEC. **FO** maintient que la première préoccupation, bien légitime, d'un demandeur d'emploi lorsqu'il perd son emploi est de connaître ses droits au regard du revenu de remplacement.

France Travail

La loi pour le plein emploi a été adoptée par le Parlement le 14/11/23 et, avec elle, la création de France Travail, nouvelle dénomination de Pôle Emploi au 1^{er} janvier 2024. La Direction indique que la commission mensuelle pré-CSE est reconduite. Elle informe que le projet France Travail va se réaliser sur plusieurs années, avec la volonté de l'Etat de mettre en place des expérimentations pour définir une méthode de travail. L'expérimentation BRSA sur Saint Nazaire et Laval, en Pays de la Loire, devrait avoir vocation à s'étendre à l'ensemble du département de la Mayenne.

FO rappelle sa ferme opposition à la création de France Travail. A ce titre, **FO** a rencontré les rapporteurs du projet au Sénat et à l'Assemblée Nationale pour faire valoir son opposition à ce projet.

FO informe sur le contenu de la loi :

- 15H d'activité sont retenues pour tous les demandeurs d'emploi
- le contrat d'engagement perd son caractère de réciprocité. L'Etat entend donc imposer des obligations renforcées aux demandeurs d'emploi mais ne souhaite pas qu'on l'interroge sur les siennes, et sans doute, encore moins, qu'il puisse y avoir du contentieux.
- la mise en œuvre du projet est étalée dans le temps, son financement fait largement appel au budget de l'UNEDIC, ou l'art de faire financer ses turpides par d'autres ! **FO** apprend, entre temps, que l'Etat piochera, allègrement, 12 milliards d'euros dans le budget de l'Unedic pour ce faire !
- il est prévu 300 embauches(ETP) pour 2024 pour l'opérateur France travail.

Le mandat du Directeur Général, M. Jean BASSERE, se termine au 31 décembre. L'arrivée d'un nouveau Directeur Général, M. Thibaud GUILLY, actuel haut-commissaire à l'Emploi et à l'Engagement des entreprises, rapporteur du projet France Travail, coïncidera donc avec la mise en œuvre opérationnelle de ce projet. Dans plusieurs établissements, des conventions Etat - Régions - Pôle Emploi ont été signées, avant même le vote, donnant une place et un rôle plus important, voire prépondérant, aux Régions. **FO** souligne que :

- la Région IDF se prononce explicitement pour la régionalisation de Pôle emploi, ainsi que de celle de l'assurance-chômage (notamment). Au-delà de ce qui peut apparaître aujourd'hui comme une prise de position isolée, nous savons que les régions en sont à l'affût.
- les opérateurs privés sont, également, sur le pied de guerre. Compte-tenu du nombre important de demandeurs d'emploi concernés, et des obligations d'ampleur qui vont peser sur eux, il bien falloir « encadrer, surveiller, contraindre ...», la porte semble donc grande ouverte à l'amplification de la sous-traitance.

FO ne cache pas son inquiétude vis-à-vis de l'arrivée de France Travail, tant pour le devenir de nos missions, que la question même de nos emplois. Et ce ne sont pas les nouvelles consignes qui arrivent sans aucun moyens, ni accompagnement pour une ouverture au public sous la nouvelle enseigne dès le 2 janvier qui sont de nature à nous rassurer. Comme lors de la fusion Assédic-Anpe, **FO** n'aura de cesse de défendre les droits et intérêts des agents et cadres et de porter haut et clair leurs revendications.

Mobilisez-vous avec nous, adhérez !

Local FO : Direction Régionale Nantes Crucy, 3^{ème} étage : 02 40 38 54 51 / 06 28 58 53 65
syndicat.cgt-fo-paysdeloire@pole-emploi.fr

